



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019
Compte-rendu sommaire

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-huit décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, CAZIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, LE VACON.

A l'exception de : Madame RUSSELL, Monsieur SIMON, Monsieur DUBOIS et Madame HUCHET.

Madame FRAUX pour la délibération n°8 portant sur l'adoption du budget primitif.

Madame PRUKOP pour la délibération n°9 portant sur l'adoption des subventions aux associations.

Monsieur BELLIOU pour la délibération n°18 portant sur l'acquisition d'un délaissé de voirie situé avenue des Ecoles.

Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.

Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

✍

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2019 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

✍

Monsieur le Maire apporte une information sur la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2019.

✍

1/ EXERCICE 2019 – DECLARATION ANNUELLE POUR L'IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES INFERIEURS A 500 € TTC – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la liste des biens meubles destinée à compléter la nomenclature définie par la circulaire interministérielle du 26 février 2002 et pour lesquels les dépenses correspondantes seront rendues éligibles au fonds de compensation de la TVA, et ce pour l'exercice 2019.

2/ EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 59 210,80 € : approbation par 25 votes pour et 4 abstentions (Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).
 - La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à – 2 793 137,20 € : approbation par 23 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Monsieur LE VACON, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).

3/ EXERCICE 2019 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT – LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'ESTRAN » – CLÔTURE DE L'OPERATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 2 abstentions (Monsieur BELLIOU et Monsieur LE VACON),

- Clôture l'autorisation d'engagement « Les Jardins de l'Estran ».

4/ EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'ESTRAN » – FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 2 abstentions (Monsieur BELLIOU et Monsieur LE VACON),

- Fixe le montant de la contribution du budget principal vers le budget annexe « Les Jardins de l'Estran » à 243 429,14 €.
- Clôture le budget annexe « Les Jardins de l'Estran » à l'issue de la gestion 2019.

5/ EXERCICE 2020 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CINEMA ET DE SALLES POLYVALENTES – OUVERTURE – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 25 votes pour et 4 abstentions (Monsieur BELLIOU, Monsieur LE VACON, Monsieur TRICHET et Monsieur CORNETI),

- Approuve l'ouverture de l'autorisation de programme pour la construction d'une salle de cinéma et de salles polyvalentes pour un montant prévisionnel de 3 100 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal, pour les crédits de paiement 2020.

6/ EXERCICES 2019 ET 2020 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DES TRIBUNES DE L'HIPPODROME – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2019 et 2020.

7/ EXERCICE 2020 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX – FIXATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Arrête les taux d'imposition locale comme suit :
 - ✓ Taxe d'habitation : 13,55 %.
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,67 %.
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,59 %.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur POUSSET, à notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

8/ EXERCICE 2020 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS – ADOPTION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et le budget annexe Quai des Arts pour l'exercice 2020, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 22 156 948 € : approbation par 22 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLINOT, Monsieur LE VACON, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 15 278 212 € : approbation par 22 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLINOT, Monsieur LE VACON, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 780 605 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 141 500 € : approbation par 26 votes pour et 2 contre (Monsieur BELLINOT et Monsieur LE VACON).

9/ EXERCICE 2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES – ADOPTION – CONVENTIONS DE FINANCEMENT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la liste des subventions.
- Autorise Monsieur le Maire, ou les adjoints délégués, à signer toutes les pièces nécessaires et notamment les conventions de financement avec l'amicale du personnel communal et l'association Ninon Tennis Club.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

10/ EXERCICE 2020 – TARIFS MUNICIPAUX – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs municipaux 2020.
- Précise que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

11/ TARIFS 2020 – PORT D'ECHOUAGE – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2020 du port d'échouage.

12/ TARIFS 2020 – PORT DE PLAISANCE – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2020 du port de plaisance.

13/ FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT DE LA CARENE – CONVENTION FINANCIERE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'un fonds de concours à hauteur de 198 939,35 € par la CARENE pour :
 - Les aménagements en zone 20 place du Dauphin, avenue Porson et passage du Port.
 - Les aménagements en zone 30, intégrant des plateaux, avenue de Bonne Source, avenue Becquerel, avenue Villes Babin, avenue Villes-Chevissens et avenue des Ecoles.
 - La mise en place d'arceaux vélos.

- La réalisation de doubles-sens cyclables avenue de la Birgannerie et route de la Villes Mahaud.
- L'aménagement cyclable place du Midi.
- La réalisation de bandes cyclables avenue de Rangrais.
- Approuve la convention de fonds de concours d'investissement entre la CARENE et la Commune de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur POUSSET, à la signer.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

14/ COMMERCE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ENTREPRISE A DOMINANTE ALIMENTAIRE – SAISON 2020 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à l'octroi d'une dérogation à la règle du repos dominical pour les entreprises à dominante alimentaire pour la période allant du 21 juin au 6 septembre 2020.

15/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

Suite à l'exposé de Madame MARTIN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, par 23 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLLOT, Monsieur LE VACON, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

16/ REGIE DE RECETTES DE L'ETAT INSTITUEE AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE DE PORNICHET POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES FORFAITAIRES DE LA POLICE DE LA CIRCULATION ET DU PRODUIT DES CONSIGNATIONS – CLOTURE

Suite à l'exposé de Madame MARTIN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la clôture de la régie de l'Etat auprès de la Police Municipale de Pornichet pour l'encaissement du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et du produit des consignations.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame MARTIN, à signer tous documents relatifs à cette décision.

17/ ACQUISITION PARTIELLE DE PARCELLES NON BATIES – ECO DOMAINE DES REDONNEES – PROPRIETE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE LA ZAC DES REDONNEES POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BH N°280 – PROPRIETE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE ECO DOMAINE DES REDONNEES POUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N°241, N°323, N°321, N°318, N°316 ET N°309 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition partielle et à titre gratuit des parcelles non bâties cadastrées section BH n°280 d'une contenance cadastrale de 56 m², propriété de l'Association Syndicale de la ZAC des Redonnées et section BH n°241, n°323, n°321, n°318, n°316 et n°309 pour une contenance cadastrale de 942 m² propriété de l'Association

Syndicale Libre Eco Domaine des Redonnées, frais de géomètre et d'actes administratifs à la charge de la Commune.

- Approuve les projets d'actes administratifs.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à les signer et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

18/ ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE – 30 AVENUE DES ECOLES – PROPRIETE DE MADAME LESCAUDRON – CADASTRE SECTION AM N°1452 EN PARTIE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition, à titre gratuit, du délaissé de voirie cadastré section AM n°1452 en partie d'une contenance cadastrale de 20 m² environ, sis 30 avenue des Ecoles, propriété de Madame Maryse LESCAUDRON et ses modalités, frais de géomètre et d'acte notarié à la charge de la Commune.
- Approuve le projet d'acte notarié.
- Approuve le classement de cette emprise dans le domaine public communal.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à signer l'acte d'acquisition par acte en la forme administrative et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

19/ ABROGATION DE LA DELIBERATION N°13.06.06 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2013 – CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A MONSIEUR ET MADAME NADAUD – 6 AVENUE DU POULIGOU – CADASTREE SECTION BN – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Abroge la délibération n°13.06.06 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013.
- Approuve la cession amiable à Monsieur et Madame Philippe NADAUD du délaissé de voirie d'environ 17 m² au prix de 360 €, frais géomètre et d'acte notarié à la charge de la Commune.
- Approuve le projet d'acte notarié.
- Autorise Monsieur Le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à signer l'acte notarié et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

20/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES AFFECTEES A LA VOIRIE – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le classement des parcelles affectées à la voirie dans le domaine public communal.

21/ PROJET D'ACTION EDUCATIVE – ECOLE DU POULIGOU – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE DU POULIGOU – ATTRIBUTION

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative des classes de petite, moyenne et grande section et CP, étant précisé que la subvention sera versée à l'Association Sportive et Culturelle de l'école du Pouligou qui porte le budget de cette action.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à signer toutes les pièces nécessaires et notamment tout document à intervenir avec l'association.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

22/ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville de Pornichet pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 au titre du Contrat Enfance Jeunesse.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les recettes sont et seront inscrites au budget correspondant.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de la délibération n°14.04.01A en date du 23 avril 2014, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

1/ Administration générale

- Décision n°2019-451 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-457 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-458 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-459 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-462 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-463 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-466 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-467 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-468 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.

- Décision n°2019-469 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-475 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-476 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-478 portant acquisition d'une concession de case cinéraire dans le columbarium pour une durée de 15 ans au prix de 400 €.
- Décision n°2019-479 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-480 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2019-482 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-492 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2019-493 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2019-494 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-495 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-497 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-498 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-499 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-500 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-518 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-519 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2019-520 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-521 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-522 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-523 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.
- Décision n°2019-524 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 175 €.

2/ Finances

- Décision n°2019-443 portant aliénation de gré à gré de 2 tables inox de laverie au prix de 841 € TTC à Monsieur LAMARRE.
- Décision n°2019-444 portant aliénation de gré à gré de 5 ventilo-convecteurs Aerotherm au prix de 344 € TTC à Monsieur GUIHENEUF.
- Décision n°2019-447 portant aliénation de gré à gré d'un meuble avec deux plaques électriques de marque Capic au prix de 250 € TTC et d'une friteuse de marque Capic au prix de 400 € TTC à Madame CHASSARD.

- Décision n°2019-477 approuvant la demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, à hauteur de 100 000 €, pour le financement des études préalables à la réalisation du projet des ports de plaisance de la Commune.
- Décision n°2019-517 approuvant le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pornichet à l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique pour l'année 2019. Le montant de la cotisation s'élève à 15,24 € TTC.
- Décision n°2019-528 approuvant la demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Contrat Territoires-Région, à hauteur de 315 000 €, pour le financement de la tranche n°1 du Cœur de Ville – Aménagement du parking du 8 mai.
- Décision n°2019-529 portant aliénation de gré à gré d'un lot de 10 pavés lumineux Philips au prix de 10 € TTC à Monsieur MENARD.
- Décision n°2019-536 portant aliénation de gré à gré de 5 lots de décorations de Noël, comprenant 1 lot de 3 boules à 164 €, 2 lots de 5 décors sur candélabre à 50 € et 40 € et 2 lots de décors joyeuses fêtes à 30 € et 31 €, au prix total de 315 € TTC à la société Abellard.
- Décision n°2019-539 portant aliénation de gré à gré d'un véhicule Renault Clio immatriculé 467BWQ44 en l'état au prix de 920 € TTC à la société My Negoce.
- Décision n°2019-544 portant aliénation de gré à gré d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé 179CBA44 au prix de 1 873 € TTC à Monsieur RABINE.
- Décision n°2019-545 portant aliénation de gré à gré d'un véhicule Peugeot Boxer immatriculé 29BWL44 non roulant au prix de 500 € TTC à la société BK Driver.
- Décision n°2019-549 portant aliénation de gré à gré d'un décor de Noël sur structure alu au prix de 50 € TTC à Monsieur RASTEL.
- Décision n°2019-550 portant aliénation de gré à gré d'un rétroprojecteur au prix de 10 € TTC à Monsieur PROYART.
- Décision n°2019-552 portant aliénation de gré à gré d'un lot de 5 plaques bleues « avenue » et « rue » au prix de 18 € TTC à Monsieur ALLIOT.
- Décision n°2019-554 portant aliénation de gré à gré d'un lot de 2 feux tricolores au prix de 234 € TTC à la société Pain Concept Design Paysage.
- Décision n°2019-555 portant aliénation de gré à gré d'une tonne à eau de marque Labbé-Rotiel au prix de 867 € TTC à Monsieur BODEN.

3/ Marché de service, de fourniture et de prestations intellectuelles

- Décision n°2019-363 approuvant le contrat de prestation avec Madame DUMONTIER, plasticienne, pour l'animation des ateliers d'éveil des sens par le modelage organisés par le Relais Parents Assistantes Maternelles pour la période du 10 janvier 2020 au 5 juin 2020, pour un montant total de 760 € nets de toutes taxes, frais de déplacement et de matériel inclus.
- Décision n°2019-366 approuvant le contrat de fourniture de service correspondant à la confirmation définitive de réservation de 7 spectacles pour lesquels le Réseau Chaïnon est mandaté pour organiser des tournées sur la saison 2019/2020. Les contrats d'achat de ces 7 spectacles seront directement établis avec les producteurs respectifs pour un montant total de 23 500 € HT et hors frais annexes.
- Décision n°2019-379 approuvant la convention avec Madame BELLINI pour le spectacle au multi accueil « Les P'tits Dauphins » pour la date du 25 janvier 2020, pour un montant de 500 € TTC.
- Décision n°2019-438 approuvant la convention avec Madame BERTRAND pour l'encadrement de l'activité tissu aérien, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances de la Toussaint 2019, pour un montant total de 640 € TTC.
- Décision n°2019-439 approuvant la convention avec la SARL Surf and Rescue pour l'encadrement de l'activité surf, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances de la Toussaint 2019, pour un montant total de 544 € TTC.

- Décision n°2019-441 approuvant la convention avec GNA USEP pour l'encadrement des activités sportives, dans le cadre de Sportissimo durant les vacances de la Toussaint 2019, pour un montant total de 945 € TTC.
- Décision n°2019-450 approuvant le contrat d'engagement avec la Compagnie Respire pour l'animation d'une séance musicale à la médiathèque. Le contrat est conclu pour le 11 décembre 2019, pour un montant de 500 € TTC. La Ville prend en charge les droits SACD/SACEM.
- Décision n°2019-470 approuvant l'offre financière de la société Ged Event pour l'acquisition de chaises pour le service Logistique et Moyens Généraux (LMG), pour un montant de 4 626 € TTC.
- Décision n°2019-471 approuvant l'offre financière de la société Rexel pour l'acquisition de coffrets électriques, pour un montant de 3 707,83 € TTC.
- Décision n°2019-489 approuvant le contrat d'engagement avec Madame BETTENCOURT pour des rencontres autour de son œuvre organisées par la médiathèque dans le cadre du prix des ados, le 3 novembre 2019, pour un montant de 352,82 € nets de taxe. La Ville prend en charge la restauration de l'intervenante et les charges sociales auprès de l'Urssaf artistes-auteurs.
- Décision n°2019-491 approuvant le contrat d'engagement avec Madame CASABIANCA pour une rencontre avec le public organisée par la médiathèque dans le cadre du mois du film documentaire, le 23 novembre 2019, pour un montant de 160 € nets de taxe, les frais annexes s'élevant à 140 € TTC. La Ville prend en charge la restauration de l'intervenante et les charges sociales.
- Décision n°2019-501 approuvant le devis de la société Open Digital Education pour l'abonnement à e-primo de 2 classes de l'école Gambetta représentant 55 élèves pour une durée de un an, pour un montant total de 99 € TTC.
- Décision n°2019-503 approuvant l'offre financière de la société Prolians / Vama Docks pour la fourniture de visserie et de petit outillage pour les ateliers municipaux, pour un montant de 3 686,96 € TTC.
- Décision n°2019-505 approuvant l'offre financière de la société Pierre Le Goff pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène pour l'ensemble des services de la Ville comme suit :
 - ✓ Lot 1 : produits d'hygiène et produits désinfectants pour un montant maximum de 12 000 € TTC.
 - ✓ Lot 2 : sacs poubelles – gants – protection individuelle pour un montant maximum de 12 000 € TTC.
 Le marché est conclu jusqu'au 22 juillet 2020.
- Décision n°2019-515 approuvant l'offre financière de la société Newloc pour l'acquisition d'une bétonnière hydraulique au Hecqueux, pour un montant de 9 732 € TTC.
- Décision n°2019-537 approuvant l'offre financière de la société Odyssee Informatique pour la maintenance et l'assistance du logiciel Littera, logiciel de gestion de l'état civil, pour un montant forfaitaire initial annuel de 1 595,90 € TTC, révisable annuellement en fonction de l'indice Syntec. Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2020, pour une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction.
- Décision n°2019-538 approuvant le contrat de réservation avec le Grand Parc du Puy du Fou dans le cadre des classes de découverte de l'école du Pouligou pour la date du 2 juin 2020 pour un montant de 1 440,30 € TTC.
- Décision n°2019-543 approuvant l'offre financière de la société Ecosys pour la fourniture de plaquettes de bois, pour un montant maximum de 16 800 € TTC. Cet accord-cadre à bon de commandes est conclu du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible pour une année.

4/ Etudes et travaux

- Décision n°2019-422 approuvant les offres financières des sociétés Morisseau Racine Carrée, Saprena et Le Lestin – ID verte – BC Arbres et Paysages pour le marché de travaux d'aménagement et d'entretien d'espaces verts comme suit :
 - ✓ Lot 1 : plantations – accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société Morisseau Racine Carrée pour un montant maximum annuel de 120 000 € HT.
 - ✓ Lot 2 : entretien – accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société Saprena pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.
 - ✓ Lot 3 : élagage - abattage – accord-cadre multi attributaire à marchés subséquents avec remise en concurrence conclu avec les sociétés Le Lestin – ID Verde – BC Arbres et Paysages pour un montant sans minimum et avec un maximum de 50 000 € HT par an.Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de un an à compter de la notification, renouvelables par tacite reconduction pour une durée de un an dans la limite de trois reconductions.
- Décision n°2019-485 approuvant l'offre financière de la société Menuiserie Didier Cadro pour la fourniture et la pose d'un mirador tour avec caméra à l'hippodrome, pour un montant de 11 430 € TTC.
- Décision n°2019-486 approuvant l'offre financière de la société Burgeap pour une mission de définition des mesures compensatoires dans le cadre du dossier de dérogation espèces protégées pour le projet « Parc d'Armor », pour un montant de 7 560 € TTC.
- Décision n°2019-487 approuvant l'offre financière de la société Miroiterie Louis pour la fourniture et la pose de vitreries sérigraphiées à l'école du Pouligou, pour un montant de 9 748,80 € TTC.
- Décision n°2019-496 approuvant l'offre financière de la société Ferrari pour les travaux de réfection de meneaux sur la façade ouest de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 4 938 € TTC.
- Décision n°2019-506 approuvant l'offre financière de la société Granimond pour la construction et la mise en fonctionnement de l'extension du Jardin du Souvenir dans le cimetière communal pour une capacité de 330 dispersions, pour un montant de 4 140 € TTC.
- Décision n°2019-510 approuvant les offres financières de la société Sturno pour des travaux d'enfouissement pour un montant total de 84 410,28 € TTC réparti comme suit :
 - ✓ Avenue de la plage – travaux de génie civil et matériel d'éclairage pour un montant de 64 990,68 € TTC.
 - ✓ Avenues Gambetta et Gravelais – travaux de génie civil pour un montant de 19 419,60 € TTC.
- Décision n°2019-512 approuvant l'offre financière de la société Morisseau Racine Carrée pour la fourniture et la pose d'une balançoire au square Hervo, pour un montant de 10 730,21 € TTC.
- Décision n°2019-526 approuvant l'offre financière de la société The Edge pour le démontage, la remise en état et la réinstallation de la plateforme de skate parc, pour un montant de 54 039,51 € TTC.
- Décision n°2019-540 approuvant l'offre financière de la société Detex pour des diagnostics amiante, plomb et termites relatifs au projet de construction de salles polyvalentes et d'une salle de cinéma, pour un montant de 3 522 € TTC repartie comme suit :
 - ✓ 880 € HT pour les missions de diagnostics amiante, plomb et termites.
 - ✓ 49 € HT par analyse des matériaux (estimation 40 analyses).
 - ✓ 95 € HT par analyse pour l'enrobé (estimation 1 analyse).
- Décision n°2019-551 approuvant l'offre financière de la société Laboroutes pour un diagnostic voirie dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Ville, pour un montant de 14 380,20 € TTC.

5/ Culture

- Décision n°2019-415 approuvant la convention pour l'accueil en résidence de création de l'artiste Chloé LACAN pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2019. La Ville met à disposition la scène de Quai des Arts en ordre de marche avec une équipe technique ainsi que l'espace loges, la cuisine et un véhicule de service. La Ville prend en charge l'hébergement, une partie des déjeuners et un diner de l'artiste. Le producteur La Familia prend en charge les salaires, les transports et une partie des repas de l'équipe artistique. En contrepartie, le producteur La Familia s'engage à mentionner le partenariat de la Ville sur tous les supports de communication du futur spectacle et à proposer la cession du spectacle au bénéfice de la Ville à prix coûtant sur l'année 2020 ou 2021.
- Décision n°2019-445 approuvant le contrat de cession conclu avec la société Show Me The Sound pour la représentation de la Compagnie Magic Meeting « BimBamBoouhhh » pour la date du 31 octobre 2019, dans le cadre des Vendredis des P'tits Loups, pour un montant de 1 055 € TTC, frais de déplacement inclus.
- Décision n°2019-456 approuvant le contrat de co-réalisation pour le spectacle « Beethoven et Brahms » avec l'association Orchestre Symphonique de Saint-Nazaire conclu pour la date du 15 décembre 2019, pour un montant correspondant à 40 % de la recette de la billetterie nette au-delà de 270 places payantes. De 0 à 270 places, 100 % de la billetterie est reversée à l'association Orchestre Symphonique de Saint-Nazaire.
- Décision n°2019-483 approuvant le contrat de cession conclu avec Le Petit Atelier Créatif pour l'animation d'ateliers créatifs organisés par la médiathèque pour les dates des 28 et 29 novembre 2019, pour un montant de 620 € TTC, les frais annexes s'élevant à 160 € TTC. La Ville prend en charge la restauration de l'intervenante.
- Décision n°2019-484 approuvant la convention de coréalisation dans le cadre de l'opération Voisinsages proposée par l'EPCC le Grand T pour une aide à la diffusion de spectacles lors de la saison culturelle 2019-2020 de Quai des Arts. Le spectacle éligible à l'aide à la diffusion est Camarades de la Compagnie Les Maladroits pour la date du 5 novembre 2019. La participation au coût du spectacle éligible à l'aide à la diffusion est fixée à 2 090 €.
- Décision n°2019-507 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur l'association Adrien M / Claire B pour le spectacle « Acqua Alta » pour la date du 2 décembre 2019, pour un montant de 6 913,84 € TTC, transports et défraiements repas inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique. Le contrat prévoit également le coût d'installation du spectacle pour un montant de 1 045 € TTC.
- Décision n°2019-508 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Le Théâtre aux Etoiles pour le spectacle « Un bon petit diable » pour la date du 17 décembre 2019, pour un montant de 4 747,50 € TTC, transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2019-509 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur l'association Tilt pour le spectacle « Sur la nappe » pour la date du 10 décembre 2019, pour un montant de 2 234 € TTC, transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2019-511 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Circus I Love You AB pour le spectacle « 100% Circus » pour la date du 20 décembre 2019, pour un montant de 3 006,75 € TTC, transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2019-513 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Chaliwaté ASBL pour le spectacle « Jetlag » pour la date du 11 janvier 2020, pour un montant de 4 337,80 € TTC, transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2019-514 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Encore Un Tour Diffusion pour le spectacle « La conférence ornitho-perchée » pour la date du 4 février 2020, pour un montant de 3 692,50 € TTC, les frais annexes s'élevant à 225 € TTC. La Ville prend en charge l'hébergement de l'équipe artistique.

- Décision n°2019-547 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Limouzart Productions pour le spectacle « Govrache » pour la date du 10 avril 2020, pour un montant de 1 055 € TTC, transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2019-548 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Compagnie Je garde le chien / SASU pour le spectacle « L'arbre en poche » pour la date du 17 janvier 2020, pour un montant de 8 473,76 € TTC, transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.

6/ Patrimoine

- Décision n°2019-390 approuvant l'avenant n°1 au bail établi entre la Commune de Pornichet et Free Mobile pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation « d'équipements techniques » au Stade Prieux. L'avenant n°1 précise dans le préambule du bail la dénomination de la société ILIAD 7 suite au transfert du parc de sites de Free Mobile à la société ILIAD 7. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
- Décision n°2019-504 approuvant la convention d'occupation temporaire d'un logement sis 25 avenue de Saint-Sébastien, établie entre la Commune de Pornichet et la Société des Courses de la Côte d'Amour. La convention est conclue pour une durée de un an du 5 décembre 2019 au 4 décembre 2020. La convention est soumise au paiement d'une redevance mensuelle de 350 €. Les autres charges (consommations, impôts et taxes) sont à la charge exclusive du preneur.

Les documents relatifs à ces décisions sont consultables en mairie

✍

La séance est levée à 20 heures 35.

Vu pour être affiché le 20 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Pornichet, le 20 décembre 2019.

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR